



REFLEX



Édito

Après la trêve des confiseurs et les fêtes de fin d'année, après les très nombreuses cérémonies des vœux des communes et communauté des communes du canton (et d'ailleurs), moments d'échanges et de convivialité par excellence, le travail a repris toute sa dimension afin d'assurer le bon fonctionnement et la gestion de la commune.

Avec d'autant plus de force et de vigueur que l'on nous annonce une année 2009 comme devant être particulièrement difficile, face à une crise économique donc sociale, sans précédent...

Quel que soit leur niveau, Etat, Région, Département et d'autres, nos principaux financeurs nous informent des diminutions de subventions (quand elles ne sont pas remises en cause), devant déboucher inexorablement sur des restrictions budgétaires.

Déjà pénalisée par un manque de ressources évident, je vous confirme que 2009 ne sera donc pas l'année de réalisations marquantes pour notre commune.

Assurer le raccordement en réseaux secs (électricité et téléphone) et humides (eau et assainissement) du Foyer de Vie sera notre priorité.

Avec des travaux d'amélioration de notre voirie communale et de développement du réseau d'éclairage public dans les hameaux, nous auront fait le tour de nos ambitions réduites, vous en conviendrez, au strict minimum.

Hostiles à une augmentation de la pression fiscale (on ne touche pas à l'impôt), nous devons nous accommoder d'une situation difficile, avec pour mot d'ordre d'opposer une fois encore, l'enthousiasme à la morosité. Heureusement, la vie associative de notre village est riche en manifestations diverses, de tous ordres, de rencontres, de débats, de fêtes, grâce aux nombreux bénévoles qui la composent.

Je leur fait confiance pour qu'ensemble nous puissions passer au-delà de cette dure étape, le plus rapidement possible et vous apporter tous les bonheurs du monde.

LE REFLEX
Mairie de St Joseph de Rivière
Directeur de la Publication
Commission « Information—
Qualité de Vie »
Tirage : 500 exemplaires
Conception : Mairie de St
Joseph de Rivière
Dépôt légal à parution.
Imprimé par nos soins.

*Le Maire
Claude DEGASPERI*

DES NOUVELLES DU CCAS

REPAS DES AINES

Le dimanche 11 janvier, c'était la fête.....

Le CCAS organisait ce jour-là le repas des aînés de la commune.

Après le discours d'accueil de Monsieur le Maire, la chorale « l'Air de Rien » est venue interpréter quelques chants qui ont enthousiasmé l'auditoire.

Puis ce fut le tour du repas, concocté par le restaurant Forcella et servi par les bénévoles et élus du CCAS.

Entre chaque plat, notre célèbre « Mado » entonnait de belles chansons françaises reprises en chœur par l'assemblée. Certains et certaines ont même chanté en solo, prouvant, s'il le fallait encore que la bonne humeur ne s'altère pas avec le nombre des années.

Quelques pas de danse ont été esquissés tout en regrettant l'absence de l'accordéon. C'est promis, l'an prochain, le piano à bretelles sera de retour parmi nous...

Puis le temps fut venu de se séparer, après une journée chargée d'émotion, de sourires, de rires et de joie de se retrouver.

Un grand merci pour cet agréable moment aux soixante convives qui se sont déplacés malgré le froid et à tous les bénévoles qui ont œuvré pour que la fête soit réussie.

A l'année prochaine.....

COLIS DE FIN D'ANNEE

Comme chaque année, pour la trentaine de personnes ne pouvant se rendre au repas du nouvel an, les bénévoles et élus du CCAS ont procédé à la distribution des colis.

Avec une innovation toutefois, puisque certains jeunes de la commune sont venus leur prêter main forte...

Les jeunes ont été ravis de visiter « nos anciens » et ont promis qu'ils reviendront l'an prochain.

Merci au PAJ (Pour l'Action Jeune) qui nous a permis de les contacter et merci aux jeunes présents cet après-midi là.

Un bel exemple de solidarité, dans un monde où aujourd'hui le « chacun pour soi » règne en maître...

PERMANENCE DES ELUS

MR LE MAIRE

Le samedi de 10h30 à 12h00
et sur rendez-vous.

Mr OCCELLI 1er Adjoint

Le samedi de 10h30 à 12h00
et sur rendez-vous.

Mr PAGNIEZ Adjoint à l'urbanisme

Le mercredi de 18h00 à 19h00.

PASSEPORTS ET
CARTES D'IDENTITE

La loi des finances pour 2009 et la loi des finances rectificative pour 2008 ont modifié certaines dispositions relatives au droit de timbre auquel sont soumises les demandes de passeport et carte d'identité.

Pour le passeport, les tarifs sont les suivants:

- 88€ pour les majeurs,
- 44€ pour les mineurs de quinze ans et plus,
- 19€ pour les mineurs de moins de quinze ans.

Le renouvellement des passeports reste effectué à **titre gratuit**, jusqu'à concurrence de leur validité, dans les cas suivants :

- modification d'état civil,
- changement d'adresse,
- erreur imputable à l'administration,
- pages du passeport réservées au visa entièrement utilisées.

Pour la carte d'identité, sa délivrance reste en principe **gratuite**.

Toutefois, en cas de renouvellement **quel qu'en soit le motif** et lorsque l'ancienne carte **n'est pas présentée** au guichet de la mairie, alors cette demande est soumise au droit de timbre de 25€

Ces nouvelles dispositions s'appliquent à partir du 1er janvier 2009.

REMERCIEMENTS

Nous Noémie, Marion, Gaëtan et Marie Christine LOOSFELD, remercions les nombreuses personnes qui par leurs témoignages nous ont apporté soutien et réconfort.

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX

Dans le REFLEX n°81-été 2008, nous vous expliquions que par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets verts était désormais interdit.

Aujourd'hui Monsieur le Préfet nous a signifié des dérogations à cette interdiction, par l'arrêté n°2008-11470, du 15 décembre 2008 qui, dans sa totalité, est affiché en Mairie.

Voici, globalement les mesures qui concernent la commune de St Joseph de Rivière.

En tant que commune de moins de 2000 habitants, **par dérogation, le brûlage du bois** provenant des débroussailllements, tailles de haies ou d'arbres **est autorisé pour les particuliers uniquement**. Il vous faudra respecter plusieurs conditions sur la nature des déchets, les périodes de brûlage, les zones et la sécurité.

QUOI?

- les déchets de bois devront être secs (moins de fumée),
- **reste interdit** le brûlage des **déchets végétaux à forte teneur en eau** (verdure, pelouse...).
- l'adjonction de tout produit pour activer la combustion est interdit.

QUAND?

- le brûlage **est interdit du 15 février au 30 avril inclus et du 15 juillet au 30 septembre**.
- en dehors de cette période, le brûlage s'effectuera après le lever du jour et **l'extinction totale** du feu devra avoir lieu **avant 20 heures**.

OU?

- là où il n'y a aucune gêne pour le voisinage et **aucun danger pour les usagers de la route**,
- il faut respecter une distance d'au moins 25 mètres des voies de circulation ou des constructions, une distance d'au moins 10 mètres des lignes électriques aériennes, et d'au moins 200 mètres d'une forêt pour les personnes autres que les propriétaires ou ayant droits,
- dans tous les cas effectuer le brûlage dans **une zone dégagée, loin de tout matériau combustible**.

CONDITIONS DIVERSES DE SECURITE

- sur le lieu de brûlage, une personne doit **surveiller en permanence le feu**, avoir à sa disposition des moyens pour l'éteindre, et doit

s'assurer à son départ de son extinction totale,

- le brûlage est **interdit les jours de grand vent**,

- **toute personne ayant allumé un feu reste**, même si elle a respecté ces mesures, **responsable des dommages matériels ou corporels causés aux tiers**.

LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2008

En application de l'article 133 du code des marchés publics, voici la liste des marchés passés par la Mairie de St Joseph de Rivière, courant 2008 :

MARCHES DE TRAVAUX CONCLUS EN 2008

Entre 4000€ HT et 19 999.99€ HT

* Marché de travaux de voirie communale
Notifié le 4/06/2008 à l'entreprise SCREG,
38690 COLOMBE
Pour un montant de 15 895€ HT

* Avenant au marché de travaux voirie communale
Notifié le 28/07/2008 à l'entreprise SCREG,
38690 COLOMBE
Pour un montant de 1 805€ HT

Entre 20 000€ HT et 49 999.99€ HT

* Avenant au marché de travaux assainissement eaux usées et alimentation eau potable « La Tournerie »
Notifié le 2/07/2008 à l'entreprise BOTTA,
38380 ST LAURENT DU PONT
Pour un montant de 30 292€ HT

Entre 50 000€ HT et 89 999.99€ HT

* Marché de travaux assainissement eaux pluviales « Le Fond de Rivière »
Notifié le 4/01/2008 à l'entreprise BOTTA,
38380 ST LAURENT DU PONT
Pour un montant de 88 789€ HT

Entre 90 000€ HT et 132 999.99€ HT

* Marché de travaux VRD primaires Foyer de Vie « Le Plan de Rivière »
Notifié le 23/07/2008 à l'entreprise BOTTA,
38380 ST LAURENT DU PONT
Pour un montant de 132 851.30€ HT



ECHO ALPIN

L'ECHO ALPIN vous convie à deux rendez-vous à la salle d'animation rurale de St Joseph de Rivière.

Mercredi 11 mars à 18h00 :
Audition des élèves de l'Harmonie Municipale de Saint Laurent du Pont

(dont un certain nombre sont de Saint Joseph).

Au programme :

Un orchestre d'élèves et divers petits groupes de musiciens en herbe (tous les instruments seront représentés).

Entrée gratuite. Durée 1h30 environ.

Samedi 28 mars à 20h30 : Concert de Printemps

Au programme :

1^{ère} partie :

- Un orchestre d'élèves de l'Harmonie Municipale de Saint Laurent

- L'Air de Rien / Groupe St Jo

2^{ème} partie :

- l'orchestre d'Harmonie de Saint Laurent du Pont

COMITE DES FETES



Cette année encore, tous les bénévoles du Comité des Fêtes vous attendent nombreux à la Saint Joseph qui aura lieu **le samedi 21 mars 2009** à la Salle d'Animation Rurale.

Soupe à l'oignon et tripes au repas... tradition oblige ! Ensuite, tous se retrouveront sur la piste de danse pour une folle soirée animée par Gilou !

**MAISON DE L'EMPLOI
PAYS VOIRONNAIS**

Six journées **zoom sur les métiers** sont organisées tous les ans par la Maison de l'Emploi, en partenariat avec le Pôle Emploi.

Leur objectif est double : permettre au public de découvrir un secteur professionnel et lui offrir des possibilités de relations directes avec les entreprises.

Ces journées sont accessibles librement à tous les publics intéressés dès 8h45 dans les locaux de la Maison de l'Emploi ou sur les lieux décentralisés (précisés).

JEUDI 26 FEVRIER

Métiers des services à la personne
À Voreppe

MERCREDI 11 MARS

Journée sur l'alternance

JEUDI 23 AVRIL

Métiers des espaces verts

JEUDI 9 JUILLET

Métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier.

JEUDI 24 SEPTEMBRE

Métiers de l'éco construction

JEUDI 26 NOVEMBRE

Métiers de la vente.

*Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et
Sud Grésivaudan*

40 rue Mainssieux

38500 VOIRON

Tél 04 76 93 17 18

Fax 04 76 93 17 72



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
CHARTREUSE GUIERS**



**SERVICES ADMINIS-
TRATIFS**

4, Place du Xème Groupement BP 8

38380 Saint-Laurent-du-Pont

Tel : 04 76 55 12 84

Fax : 04 76 55 23 77

cc.chartreuse.guiers@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture des bureaux :

Mardi, Mercredi, Jeudi (9h00 – 12h30).

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Mardi et Mercredi (8H-12H), Jeudi (10H-18H),

Vendredi (14H-18H), Samedi (8H-12H et 13H-17H).



R.A.M.

Magali DOMEYNE

2 Place du 19 mars

38380 Saint Laurent du Pont

Tél : 04 76 55 44 41

ram.cccg@wanadoo.fr

Permanences téléphone:

Lundi : 15H – 17H - Mardi : 14H – 15H30

Vendredi : 11H30 – 12H30

Rendez-vous :

Lundi : 17H – 19H - Mardi : 15H30 – 17H30

Temps collectifs

Mardi : 9H – 11H - Vendredi : 9H – 11H



BEBEBUS

Directrice : Corinne SUBTIL

Tél : 06 85 93 04 53

bbbuss.cccg@orange.fr

Lieu d'accueil :

Le lundi à Miribel Les Echelles,

salle la Priola

Le mardi à Entre deux Guiers salle des tribunes

Le jeudi et vendredi à Saint Christophe sur Guiers, salle le Peille



La Communauté de Communes Chartreuse Guiers met à disposition un service de collecte et de traitement

des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux à l'ensemble des usagers de son territoire.

Pour tous renseignements, contacter le service des déchets : 04.76.55.48.60

CALENDRIER 2009 DES MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE**FEVRIER**

Dimanche 8	boudins	Pompiers
Vendredi 8	Sainte Agathe	Familles Rurales
Dimanche 1	Repas «Diane du Choroland»	Chasse

MARS

Jeudi 12	assemblée générale	UNRPA
Samedi 14	loto	Sou des Ecoles
Samedi 21	St Joseph	Comité des Fêtes
Samedi 28	Concert de Printemps	Echo Alpin

AVRIL

Samedi 4	soirée salsa	Ass Sportive Riviéroise
Samedi 18	goûter des Anciens	Familles Rurales
Du lundi 20 au jeudi 30	exposition	ADDIVE

MAI

Mercredi 13	les Arts du Récit	bibliothèque
Du jeudi 14 au 1er juin	exposition	RDV des Artistes

CINEMA LE CARTUS**NIKO LE PETIT RENNE**

Réalisé par Michael Hegner, Kari Juusonon
Film finlandais - Animation -
Durée 1H21

Niko le petit renne vit avec sa maman et toute la tribu dans la paisible vallée des rennes. En secret Niko ne rêve que d'une chose : rencontrer son père, membre de la légendaire brigade du Père Noël. Pour cela, le petit renne s'entraîne sans cesse à voler afin de rejoindre le village du Père Noël... Malheureusement ses efforts sont vains. Il décide alors de partir à pied à la recherche de ce papa héros. Il est accompagné, dans son périple, par son ami Julius, petit écureuil volant. En chemin, ils vont faire la connaissance de Wilma, jeune belette délurée qui sera leur guide jusqu'aux montagnes du Père Noël... C'est sans compter sur la meute de loups, commandée par l'effrayant Loucifer, qui n'a qu'une ambition : remplacer le Père Noël. Niko devra alors faire preuve de beaucoup de courage pour accomplir son rêve et ainsi, peut être retrouver son père...

A 14h30

le mercredi 11 février
le jeudi 12 février
le samedi 14 février
le dimanche 15 février

LE SEMINAIRE

Réalisé par Charles Nemes
Avec Bruno Solo, Yvan Le Bolloc'h, Armelle
Film français- comédie-

C'est entre espoir et crainte que six employés de la société Geugène se rendent à Paris pour participer à un séminaire de motivation. Parmi eux, Hervé, délégué syndical duplice, et Jean-Claude, qui se décrit lui-même comme le roi de la vente. Pour Jean-Claude, ce séjour est l'occasion inespérée de reconquérir sa femme qui l'a quitté avec enfants et bagages quand il a incendié leur pavillon pour toucher de l'argent des assurances. Flanqué d'Hervé, qui a tout de suite vu en l'assistante de leur coach une candidate à l'écart conjugal, Jean-Claude va quadriller la capitale à sa recherche et fera la preuve que les innocents peuvent parfois trouver une épingle dans une botte de foin. Tout irait presque normalement si Hervé ne faisait une découverte alarmante : le séminaire n'est qu'un prétexte à une évaluation masquée des personnels en vue d'un redéploiement. Ce que tous traduisent par « plan social ». Ils passent de la docilité à la révolte, retournant les acquis du séminaire contre leurs employeurs indéliçats...

A 20h30 le mercredi 11 février, le jeudi 12, le vendredi 13 le samedi 14 et le lundi 16

A 17h00 le dimanche 15